

La formation et la certification d'interprètes et de traducteurs en milieu social en Flandre

AGENTSCHAP
INTEGRATIE &
INBURGERING



Sommaire

1. A QUI EST DESTINE CE TEXTE?	3
2. QUI SOMMES-NOUS ?	3
3. CONTEXTE ET HISTORIQUE	4
4. L'INTERPRETARIAT ET LA TRADUCTION EN MILIEU SOCIAL AUJOURD'HUI	6
Quoi, pour qui et pourquoi ?	6
L'interprétation en milieu social	7
Le contexte des interprètes en milieu social	7
La déontologie des interprètes en milieu social	7
Traduction en milieu social	8
Le contexte des traducteurs en milieu social	8
Déontologie des traducteurs en milieu social	8
5. LE PARCOURS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION	9
Formations en interprétariat et traduction en milieu social	9
Le test linguistique	9
La journée d'informations	10
La formation de base	10
Formation de base en interprétariat social	10
Formation de base en traduction en milieu social	11
Tests d'interprétariat et de traduction en milieu social	11
Le centre de test pour l'interprétariat et la traduction en milieu social	11
Test de certification en interprétation en milieu social	12
Qu'est-ce qui est testé ?	12
Qui évalue ?	12
Comment le test se déroule-t-il ?	12
Evaluation finale	13
Test de certification pour la traduction en milieu social	14
Qu'est-ce qui est testé ?	14
Comment le test se déroule-t-il ?	14
Qui évalue ?	15
Evaluation finale	16
Commission des plaintes	17
Formation permanente	17
6. CONTACTEZ-NOUS	18

1.

A qui est destiné ce texte ?

Ce texte de présentation est destiné aux professionnels qui désirent savoir comment est organisé en Flandre le parcours de qualité de l'interprétariat et de la traduction en milieu social.

- A quels critères de qualité doivent satisfaire les interprètes ou traducteurs en milieu social ?
- Comment est conçue la formation ?
- Quels aspects sont évalués par le test de certification ?
- Quelle est la valeur du certificat ?

Voilà le type de questions auquel cette présentation prétend donner une réponse.

Ce texte est publié en néerlandais, anglais et français.

2.

Qui sommes-nous ?

L'une des missions de l'agence d'intégration flamande «Agentschap Integratie en Inburgering» consiste à renforcer l'interprétariat et la traduction en milieu social en Flandre.

- Nous apportons une assistance fonctionnelle en matière d'interprétariat et de traduction en milieu social.
- Nous sommes reconnus en tant que centre de formation et de certification en interprétariat et traduction en milieu social de la Communauté flamande.
- Nous disposons d'un centre d'expertise en interprétariat et traduction en milieu social.

3.

Contexte et historique

La Belgique est un **état fédéral ayant trois langues officielles**:

1. Environ soixante pour-cent de la population parlent le néerlandais. Le néerlandais est la langue officielle de la Flandre et une des deux langues officielles de la Région de Bruxelles-Capital.
2. Quarante pour-cent parlent le français, qui est la langue officielle de la Wallonie et une des deux langues officielles de la Région de Bruxelles-Capital.
3. Moins d'un pour-cent des Belges parlent l'allemand, notamment dans les Cantons de l'Est.


La diversité culturelle et linguistique du pays a mené à un système politique complexe de trois communautés (flamande, française et germanophone) et trois régions (flamande, wallonne et bruxelloise).

Les communautés sont compétentes en matière d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration.

De par cette mission, la Communauté flamande organise en Flandres l'interprétariat et la traduction en milieu social.

Une brève historique de l'interprétariat et de la traduction en milieu social

- **Deuxième moitié du 20e siècle :**
 - Un besoin d'assistance linguistique se manifeste au fur et à mesure que les migrants arrivent. En premier lieu, on fait appel à des **interprètes informels**. Ce sont des compatriotes ou des membres de famille de primo-arrivants qui se débrouillent déjà un peu en néerlandais.
 - En plus de l'assistance d'interprétariat et de traduction pour les procédures judiciaires et d'asile, progressivement, le besoin d'assistance linguistique se manifeste aussi dans le secteur social. Voilà comment surgit le concept de 'l'interprétariat et de la traduction en milieu social'.
- **Fin du 20e siècle :** les premiers services de traduction et d'interprétariat en milieu social sont créés afin de satisfaire au besoin d'une offre structurée et professionnelle d'interprètes et de traducteurs en milieu social. Ces services rassemblent des missions et les distribuent à leur réseau d'interprètes et de traducteurs.
- **2004 :** les autorités flamandes demandent la création d'un **centre central de formation et de test pour l'interprétariat et la traduction en milieu social**. L'objectif en est la professionnalisation continue du secteur, en formant et en certifiant des interprètes et traducteurs candidats.

- 
- **2009** : le **décret flamand d'intégration** règle et définit le secteur flamand de la traduction et de l'interprétariat en milieu social. Celui-ci détermine que les services de traduction et d'interprétariat doivent sous-traiter les demandes des prestataires de services aux interprètes et aux traducteurs certifiés si ceux-ci sont disponibles.
 - **2015** : les services de traduction et d'interprétariat en milieu social et le centre central de formation et de test font partie de la nouvelle « Vlaams Agentschap Integratie en Inburgering » (Agence flamande pour l'Intégration et l'Intégration civique).

4.

L'interprétariat et la traduction en milieu social aujourd'hui

Quoi, pour qui et pourquoi ?

Le décret flamand d'intégration définit l'interprétariat et la traduction en milieu social de la façon suivante :

- « *L'interprétariat en milieu social est un outil qui soutient la communication orale entre les utilisateurs et leurs clients non-néerlandophones en traduisant le message oral d'une langue source à une langue cible et ce de façon complète et neutre.* »
- « *La traduction en milieu social est un outil qui soutient la communication écrite entre les utilisateurs et leurs clients non-néerlandophones en traduisant le message écrit d'une langue source à une langue cible et ce de façon complète et neutre.* »

Par 'utilisateurs', sont entendus les dispositifs sociaux et les administrations publiques. Effectivement, l'interprétariat et la traduction en milieu social se réalisent sur ordre d'un dispositif, d'un prestataire de soins ou d'un fonctionnaire.

Ils ont à chaque fois deux **buts principaux** :

- Rendre accessible l'assistance sociale et publique à tous les citoyens, même à ceux qui ne parlent pas le néerlandais suffisamment.
- Permettre à tous les citoyens, même à ceux qui ne parlent pas suffisamment le néerlandais, d'exercer leurs droits et de respecter leurs devoirs.

Qui peut faire appel aux interprètes et aux traducteurs en milieu social ? Il s'agit de dispositifs et d'administrations publiques flamands des **secteurs suivants** :

- les services publics
- l'emploi
- la santé
- la santé mentale
- l'enseignement
- le bien-être
- le logement social
- l'accueil et l'intégration
- l'accueil des demandeurs d'asile

L'interprétariat et la traduction en milieu social sont donc des activités clairement définies. Ne sont **pas** repris sous le dénominateur de l'interprétariat / de la traduction en milieu social :

- la médiation interculturelle
- l'interprétariat et la traduction dans le cadre de procédures judiciaires,
- l'interprétariat et la traduction dans le cadre de procédures d'asile
- l'interprétariat et la traduction pour les conférences.

L'interprétation en milieu social

Le contexte des interprètes en milieu social

Les interprètes en milieu social sont engagés pour les entretiens entre un prestataire de soins ou un fonctionnaire et un client non-néerlandophone.

La conversation d'interprétation se déroule généralement de façon **consécutif**, ce n'est que rarement que la technique simultanée est utilisée.

Il existe différentes formes d'interprétariat en milieu social :

- L'interprétariat à distance (par téléphone ou webcam)
- L'interprétariat sur place
- L'interprétariat destiné aux groupes

La déontologie des interprètes en milieu social

Les interprètes en milieu social sont tenus à un **code déontologique**.

Au début de chaque entretien, l'interprète se présente auprès de tous les partis participants. Il explique les principes déontologiques auxquels il doit se tenir.

Voici les principes **les plus importants** du code déontologique des interprètes en milieu social :

La discrétion

L'interprète traite toujours discrètement les informations acquises pendant la conversation interprétée ou dans le cadre de sa mission. L'interprète est, en tout cas, indépendamment du lieu où il interprète et pour quels partis, tenu au devoir de discrétion et dans certains cas également au secret professionnel.

Neutralité

L'interprète adopte toujours une attitude neutre (impartiale) et objective, et ce tant avant, pendant qu'après la mission.

L'intégralité

L'interprète a le devoir d'interpréter complètement et fidèlement tous les propos des partis sans rajouts, omissions ou modifications.

La transparence

L'interprète a le devoir d'accorder aux partis une transparence sur tous ses actes ou ses propos. L'interprète, par exemple, communiquera toujours le fait de dévier des propos des partis afin de réagir à une question directe, de référer à la déontologie et de demander des clarifications.

Attitude professionnelle

L'interprète se comporte toujours professionnellement et traite les partis de façon respectueuse. L'interprète communique son rôle d'interprète aux partis et est responsable de la qualité de la prestation.

Traduction en milieu social

Le contexte des traducteurs en milieu social

Le traducteur en milieu social traduit :

- **des documents informatifs** : des textes en néerlandais d'administrations publiques ou de dispositifs sociaux ciblés à leur clientèle ou public cible non-néerlandophone.
- **des documents officiels** : des documents valables en droit destinés aux instances publiques ou aux dispositifs sociaux. Ces traductions officielles doivent généralement être légalisées au tribunal.

Déontologie des traducteurs en milieu social

Les traducteurs en milieu social sont tenus à un **code déontologique**.

Voici les principes **les plus importants** du code déontologique des traducteurs en milieu social :

La discrétion

Le traducteur traite toujours discrètement les informations acquises lorsqu'il réalise sa traduction ou dans le cadre d'une mission de traduction. Le traducteur est, en tout cas, nonobstant le document qu'il traduit et pour qui il le traduit, tenu au devoir de discrétion et dans certains cas également au secret professionnel.

Neutralité

Le traducteur adopte toujours une attitude entièrement neutre (impartiale) et objective lorsqu'il réalise une mission de traduction.

L'intégralité

Le traducteur a le devoir de tout restituer entièrement et fidèlement sans rajouts, omissions ou modifications par rapport au message.

La transparence

Le traducteur mentionnera de façon transparente tout commentaire qui dans sa traduction lui son propre. Le traducteur communique au service de traduction en milieu social toute difficulté causée par la terminologie spécifique (tout comme les jeux de mots).

Attitude professionnelle

Le traducteur veille continuellement sur la qualité de son travail, il se tient aux accords convenus et adopte toujours une attitude professionnelle face au service de traduction.

5.

Parcours de formation et de certification

Les candidats peuvent obtenir le certificat d'interprète ou de traducteur en milieu social de **deux façons**.

1. *Les candidats qui ne disposent pas encore des compétences nécessaires* (qui n'ont jamais suivi une formation pertinente, ou qui n'ont pas ou peu d'expérience comme interprète/traducteur en milieu social) : sont conseillés de suivre un **parcours de formation**.
Des formations de base en interprétariat et traduction en milieu social sont organisées. Ensuite, le candidat se soumet à un test de certification.
2. *Les candidats disposant de **qualifications ou de compétences antérieurement acquises*** : ils n'ont pas toujours besoin d'une formation supplémentaire.
Voilà pourquoi les candidats de ce profil peuvent se soumettre immédiatement à un test de certification.

Ci-dessous vous pourrez lire plus au sujet des parcours de formation et des tests de certification pour les interprètes et traducteurs en milieu social.

Formations en interprétariat et traduction en milieu social

Le parcours de formation en interprétariat et traduction en milieu social, se déroule en **trois étapes** :

1. **Le test linguistique de néerlandais**
2. **La journée d'informations**
3. **La formation de base**

Le test linguistique

Avant que les interprètes/traducteurs candidats entament le parcours de formation, ils doivent se soumettre à un **test linguistique** lors duquel ils démontrent qu'ils maîtrisent au moins le **niveau B2** du néerlandais, tel que défini dans le CECR (cadre de référence européen pour les langues). Ce niveau est nécessaire afin de participer au parcours. Dans certains cas, les candidats peuvent être dispensés de ce test.

La journée d'informations

Ensuite, les candidats suivent une **journée d'informations**, lors de laquelle leur est donnée une image claire de la profession (par exemple les compétences, les statuts), les perspectives d'avenir (p.ex. la rémunération, la sécurité d'emploi), comment obtenir le certificat, etc. Sur base de ces informations, les candidats décident s'ils sont intéressés dans la profession et quel parcours leur convient.

Le centre de formation pour l'interprétariat et la traduction en milieu social organise quelques vingt journées d'information par an, lors desquelles sont présentées les deux professions.

La formation de base

Formation de base en interprétariat social

Les interprètes candidats accèdent à la **formation de base en interprétariat social**, qui est organisée par le centre de formation en collaboration avec les formations flamandes master en interprétation. Les cours sont donnés par des professeurs du centre (des interprètes en milieu social certifiés et expérimentés) et des professeurs des formations de master.

La formation de base comprend au total 130 heures de cours et se constitue de **deux modules** de respectivement 49 et 81 heures de cours.

Lors des trois dernières heures du 1er module, les participants passent un test. Seules les personnes qui l'ont réussies peuvent accéder au 2e module.

Chaque année, le centre de formation organise dix dates d'entrée pour le premier module et trois pour le deuxième.

La formation est '**linguistiquement neutre**', ce qui implique que la formation de base n'est pas une formation linguistique. Tous les cours sont donnés en néerlandais. Le but est d'enseigner des compétences hors langues qui sont nécessaires pour l'interprétation. Dans la mesure du possible, chaque interprète candidat dispose d'un partenaire linguistique (un participant qui, à part le néerlandais, interprète dans la même langue), afin de permettre un feedback sur la langue étrangère au moyen d'un *système d'évaluation en binôme*.

Le contenu de la formation est entièrement basé sur les quatre compétences clés d'un interprète en milieu social, déterminées dans le *Standard*: c'est le profil de compétences dans lequel le gouvernement flamand énumère toutes les compétences, critères de succès et les conditions de connaissances à maîtriser, tout comme un nombre de directives pour l'évaluation.

Dans le 1er module est abordée la base: les techniques d'interprétariat, la technique de prise de notes, la déontologie, l'aptitude de formulation et la terminologie.

Le 2e module consolide cette base en faisant des exercices pratiques et des jeux de rôle. En plus, les connaissances sur le secteur social sont développées et les candidats sont préparés continuellement au test de certification des interprètes en milieu social. Une session d'exercices fait également partie de ce module : une explication détaillée du test de certification, tout en faisant des exercices avec du matériel de test réaliste.

Formation de base en traduction en milieu social

Les traducteurs candidats accèdent à la **formation de base en traduction en milieu social**, qui est organisée deux fois par an, en collaboration avec les formations flamandes de master en traduction. Les cours sont donnés par des professeurs du centre et des professeurs des formations de master.

La formation compte au total 70 heures et comporte **deux modules** :

- un module de 28 heures de cours (uniquement des heures de contact)
- un module de 42 heures de cours (dont 12 heures de contact et 30 heures d'enseignement à distance).

La formation est '**linguistiquement neutre**', ce qui implique que la formation de base n'est pas une formation linguistique. Tous les cours sont donnés en néerlandais. Le but est d'enseigner des compétences hors langues qui sont nécessaires pour la traduction. Dans la mesure du possible, chaque traducteur candidat dispose d'un partenaire linguistique (un participant qui, à part le néerlandais, traduit dans la même langue), afin de permettre un feedback sur la langue étrangère moyennant un *système d'évaluation en binôme*.

Le contenu de la formation est entièrement basé sur les quatre compétences clés d'un traducteur en milieu social, déterminées dans le Standard : c'est le profil de compétences dans lequel le gouvernement flamand énumère toutes les compétences, critères de succès et conditions de connaissances à maîtriser, tout comme un nombre de directives pour l'évaluation.

Dans le 1^e module, la base est enseignée : la traductologie, le processus de la traduction, la déontologie, la technologie de traduction et la terminologie.

Le 2^e module consolide cette base en faisant des missions de traduction soutenues par du coaching, l'auto-évaluation et le système d'évaluation en binôme. En plus, les connaissances sur le secteur social sont travaillées et les candidats sont préparés continuellement au test de certification des traducteurs en milieu social. Une session d'exercices fait également partie de ce module : une explication détaillée du test de certification, tout en faisant des exercices avec du matériel de test réaliste.

Tests d'interprétariat et de traduction en milieu social

Le centre de test pour l'interprétariat et la traduction en milieu social

Le centre de test pour l'interprétariat et la traduction en milieu social, organise des tests pour les différentes langues d'interprétation et les différents sens de traduction depuis 2004. Il donne la priorité aux langues d'interprétation et aux sens de traduction demandés par les services de traduction et d'interprétation en milieu social. Chaque année, le centre de test peut inviter environ cent-soixante candidats à passer un test d'interprétation et quelques quatre-vingts candidats pour les tests de traduction.

Pour les tests de certification d'interprétariat en milieu social, le pourcentage de réussite moyen est de 30 pour-cent. Le pourcentage de réussite aux tests de traduction en milieu social est un peu moins élevé, en l'occurrence 26 pour-cent.

Les candidats qui ont passé un test de certification, peuvent consulter leur test lors d'un entretien de feedback et peut se faire conseiller sur les étapes ultérieures à suivre.

En plus, les interprètes candidats ont également la possibilité de se renseigner sur leurs chances de réussite pour le test, lors d'un entretien d'assistance.

Test de certification en interprétation en milieu social

Qu'est-ce qui est testé ?

Le test de certification analyse si le candidat dispose des compétences clés et des conditions de connaissances, telles que décrites dans le Standard.

L'interprète en milieu social doit disposer des quatre **compétences clés** suivantes :

1. traiter des messages parlés
2. restituer des messages parlés
3. agir en fonction de la déontologie
4. faire face aux conflits déontologiques

Les interprètes en milieu social **maîtrisent** le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues¹ dans les domaines de la compréhension et l'expression du néerlandais et d'une langue étrangère.

Qui évalue ?

Le jury de certification consiste en trois ou quatre personnes.

Il y a toujours deux **évaluateurs** qui évaluent le candidat dans le domaine du **néerlandais, de la déontologie et des techniques d'interprétation**.

Parmi ces évaluateurs, quelqu'un assume la présidence et veille à ce que la procédure de test soit respectée correctement.

Un ou **deux évaluateurs** évaluent la **langue** étrangère. Pour les langues étrangères courantes, la présence de deux évaluateurs est toujours requise : le bosnien/serbe/croate, le danois, l'allemand, l'anglais, le français, l'italien, le polonais, le portugais, le russe, l'espagnol, l'arabe standard, le chinois standard et le turc. Pour les langues étrangères moins courantes, seule une personne siège au jury.

Comment le test se déroule-t-il ?

Le test de certification se constitue de quatre parties : **un test de connaissances du néerlandais, un test de connaissances de la langue étrangère et deux jeux de rôle**.

Test de connaissances de la langue néerlandaise/étrangère

Au cours d'un test de connaissances, nous examinons si l'aptitude linguistique du candidat en néerlandais et dans la langue étrangère satisfait au niveau B2 européen pour les aspects de la compréhension et de l'expression.

¹ Pour plus d'informations, consultez: http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_FR.asp

Au cours du test de connaissances, le candidat écoute un **fragment sonore** sur un thème qui est lié au secteur social sur lequel un interprète en milieu social travaille. Ensuite, on lui pose six questions sur le contenu. C'est surtout la **compréhension** qui est évaluée.

En plus, le candidat est évalué sur son **expression orale** : il doit décrire une série d'**illustrations** représentant une scène dont le thème est également le secteur social.

Le candidat réussit le test de connaissances s'il réussit les deux parties.

Jeux de rôle

Lors du jeu de rôle, une situation d'interprétation réelle située dans le secteur social flamand est imitée. Un prestataire de soins/utilisateur néerlandophone mène une conversation avec un client non-néerlandophone dans un contexte social pertinent. Le candidat intervient en tant qu'interprète.

Le rôle du client non néerlandophone est assumé par un interprète en milieu social certifié (en cas de langues non-courantes) ou par l'évaluateur de la langue étrangère (si deux évaluateurs sont présents ou s'il n'y pas d'interprète certifié disponible).

Description d'un jeu de rôle

- Le jeu de rôle traite d'**un thème pertinent du secteur social** dans lequel intervient un interprète.
- Il dure environ **15 minutes**.
- Il comprend un nombre de problèmes de vocabulaire. Le jury analyse comment le candidat fait face à la traduction du **vocabulaire général, du vocabulaire spécifique, des acronymes** et des **expressions idiomatiques**.
- Il teste si le candidat maîtrise et applique les **principes déontologiques**
- Le prestataire de soins/utilisateur et le client provoquent lors du jeu de rôle des **conflits déontologiques**, lesquels doivent être résolus correctement par l'interprète.
- Il comprend un **message d'environ deux minutes** que le candidat doit interpréter de manière consécutive.

Le jeu de rôle évalue donc les **quatre compétences clés**, et contrôle de nouveau le **niveau B2 des deux langues**.

Au cours du jeu de rôle, le candidat ne peut pas se servir d'outils comme des glossaires ou des dictionnaires, mais peut quand-même prendre des notes en se servant d'un style et de papier.

Le candidat réussit le jeu de rôle s'il réussit les quatre compétences clés et s'il obtient le niveau B2 des deux langues.

Evaluation finale

Si un candidat réussit l'ensemble des quatre parties dont est composé le test et s'il peut terminer le test dans un délai de 90 minutes, il aura réussi le test de certification. Le **certificat d'interprète en milieu social** lui est octroyé.

Le certificat est à chaque fois octroyé pour une seule combinaison de langues. Il s'agit toujours de la combinaison néerlandais + une langue étrangère. Un candidat peut obtenir le certificat pour différentes langues d'interprétariat.

Tous les interprètes en milieu social certifiés peuvent se faire enregistrer sur le **registre flamand des interprètes en milieu social**, à disposition de l'ensemble des services de traduction et d'interprétation en milieu social. Le 15 octobre 2014, 382 certificats étaient inscrits au registre flamand des interprètes en milieu social.

Si un candidat ne réussit pas un des composants du test, tout le test est considéré comme **non réussi**.

Les candidats ont la possibilité de participer à un **examen de repêchage**. Ils peuvent être **dispensés** pour certains composants du test. Chaque candidat peut passer deux tests de certification par an et par combinaison de langues.

Tous les composants du test sont enregistrés de façon digitale. Les jeux de rôle sont en plus enregistrés sur vidéo. Le candidat désireux de passer un examen de repêchage, peut donc d'abord consulter le **matériel sonore et vidéo** de son test et recueillir des conseils auprès d'un accompagnateur.

Test de certification pour la traduction en milieu social

Qu'est-ce qui est testé ?

Le test de certification de traduction en milieu social, analyse si le candidat dispose des compétences clés et des conditions de connaissances, telles que décrites dans le profil des compétences des traducteurs en milieu social.

Le traducteur en milieu social doit disposer des quatre **compétences** clés suivantes :

1. traiter des messages écrits
2. restituer des messages écrits
3. agir en fonction de la déontologie
4. travailler avec des logiciels pertinents et l'internet

Le traducteur social maîtrise le niveau C1 du cadre de référence européen pour les langues² dans les domaines de la lecture et de l'écriture (en fonction du sens de la traduction) du néerlandais ou d'une langue étrangère.

Comment le test se déroule-t-il ?

Un test de certification consiste en trois composants : un test de traduction, **un test de compréhension à la lecture** et **un test de connaissances au sujet du code déontologique**.

² Pour plus d'informations, consultez: http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_FR.asp

Test de traduction

Au cours du test de traduction, nous examinons si le candidat maîtrise les **trois compétences** suivantes :

- restituer des messages écrits
- agir en fonction de la déontologie
- travailler avec des logiciels pertinents et l'internet

Le candidat traduit trois à quatre documents. Les textes sources sont authentiques et contextuellement pertinents : ils sont effectivement utilisés et traduits dans le secteur social.

Le candidat passe son test de traduction sur un ordinateur. Il peut utiliser toutes sortes d'outils comme des dictionnaires, des glossaires, l'internet. Il ne peut pas utiliser le GSM, le courriel ni les réseaux sociaux.

Le candidat **réussit** le test de traduction s'il restitue correctement, fidèlement et intégralement les textes de source dans la langue cible pour le sens de traduction choisi et s'il arrive à terminer entièrement la mission en moins de 120 minutes.

Test de compréhension à la lecture

Au cours du test de compréhension à la lecture, nous examinons si le candidat peut traiter **des messages** écrits.

Le candidat lit un texte rédigé dans la langue de source et répond ensuite à dix questions à choix multiple. Le texte est authentique, traite d'un sujet du secteur social et a les caractéristiques du niveau C1 européen du cadre européen de référence pour les langues.

L'utilisation d'outils n'est pas autorisée au cours de ce composant.

Test de connaissances du code déontologique

Au cours du test de connaissances du code déontologique nous examinons si le candidat sait **agir selon la déontologie de la traduction en milieu social**.

Le candidat résout **deux cas** et note par écrit, en néerlandais ce qui a motivé les choix qu'il a faits.

Durant cette partie du test, le candidat peut consulter le code déontologique et les accords de travail concernant la traduction en milieu social.

Le candidat réussit cette partie s'il applique correctement le code déontologique et respecte les accords de travail.

Qui évalue ?

Chaque composant du test est évalué indépendamment par un ou deux évaluateurs. Ils sont sélectionnés pour chaque partie du test sur base de leur expertise en la matière. Ils rendent un verdict tout à fait indépendant.

Test de traduction

La partie ‘test de traduction’ est évaluée par deux personnes lorsqu’il s’agit de langues courantes. En cas de langues non courantes, nous faisons appel à un seul évaluateur.

L’évaluation du test de traduction se déroule en **deux phases** :

1. Première lecture : évaluation de l’**aptitude linguistique** par des évaluateurs qui maîtrisent ou approchent le niveau d’un locuteur natif de la langue cible.
Les évaluateurs examinent si la traduction satisfait au niveau C1 européen du CECR.
2. Deuxième lecture : évaluation des **aptitudes de traduction** par des évaluateurs qui maîtrisent ou approchent le niveau d’un locuteur natif de la langue source.
Les évaluateurs examinent si chaque traduction est une restitution fidèle, complète et correcte du texte de source.

Le candidat réussit le test de traduction si pour les deux lectures, tous les évaluateurs, de façon indépendante, rende le verdict de ‘réussite’.

Test de compréhension à la lecture et test de connaissances du code déontologique

Un collaborateur du centre de test corrige le test de compréhension à la lecture et le test de connaissances du code déontologique. Le **seuil de réussite** est toujours fixé à **70%**.

Evaluation finale

Le candidat a **réussi** le test de certification s’il réussit les trois composants du test. Le **certificat de traducteur en milieu social** lui est octroyé.

Le certificat est octroyé pour un seul sens de traduction. Il s’agit toujours de la combinaison néerlandais + une langue étrangère. Le candidat peut obtenir le certificat pour différents sens de traduction et pour plusieurs langues de traduction.

Tous les traducteurs en milieu social certifiés peuvent se faire enregistrer sur le **registre flamand des traducteurs en milieu social**, à disposition de l’ensemble des services de traduction et d’interprétation en milieu social. Le 15 octobre 2014, 382 certificats étaient inscrits au registre flamand des traducteurs en milieu social.

Si un candidat ne réussit pas un des trois composants du test, tout le test est considéré comme **non réussi**.

Les candidats ont la possibilité de participer à un examen de repêchage. Ils peuvent être **dispensés** pour certains composants du test. Chaque candidat a droit à trois tests de certification par sens de traduction.

Les candidats qui veulent passer un examen de repêchage, peuvent d’abord consulter leurs **dossiers** et **les guides d’évaluation**. Au cours de ce moment de consultation, il peut recueillir le conseil d’un accompagnateur au sujet des étapes à entreprendre avant de passer l’examen de repêchage.

Commission des plaintes

Si un candidat s'oppose à l'évaluation du jury après avoir passé son test de certification en traduction ou interprétariat en milieu social, il peut solliciter une révision auprès de la commission des plaintes. Sa question doit être clairement motivée et argumentée.

Si la commission des plaintes admet la plainte, la commission des plaintes ou un jury externe fait une nouvelle évaluation, et un nouveau verdict indépendant est émis.

Formation permanente

L'interprète en milieu social qui a obtenu le certificat, doit continuer à développer son expertise. Voilà pourquoi, le centre de formation pour l'interprétariat en milieu social offre de la 'formation permanente', en collaboration avec les professeurs des formations de master flamandes et des experts des secteurs de la santé et de l'intégration civique. Les formations sont gratuites.

Les interprètes en milieu social certifiés peuvent choisir entre les formations suivantes :

1. Interprétation consécutive de longue durée
2. Chuchotage
3. Santé générale
4. Santé mentale
5. Intégration civique
6. Coping
7. Entraînement de la voix

Contactez-nous

Vous désirez en savoir davantage ? Contactez **info@sociaaltolkenenvertalen.be**

Colophon

© Agentschap Integratie en Inburgering / Kruispunt Migratie-Integratie.
Février 2015

Contact

Agentschap Integratie en Inburgering

Rue du progrès 323 bte 1

1030 Bruxelles

Belgique

T +32 2 205 00 50 - F +32 2 205 00 60

L'interprétariat et la traduction en milieu social:

- info@sociaaltolkenenvertalen.be
- www.sociaaltolkenenvertalen.be

Site général:

- www.kruispuntmi.be
- info@kruispuntmi.be

Mise en page : www.commsa.be

E.r. : Leen Verraest, Agentschap Integratie en Inburgering, Boulevard Baudouin 30,
1000 Bruxelles, Belgique